

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



MISSION SOCIALE ADOMA

📍 12 avenue des Érables - 54180 HOUEMONT
☎ 03 83 93 39 90
✉ missionsociale@asso-ars.org

Katia DELECROIX
Directrice

Aude LAURENT
Directrice adjointe

Cécile DESTRIEUX
Chef de service

MISSION

L'action relève d'une convention entre l'État, le Conseil Départemental, la Métropole du Grand Nancy, ADOMA et l'ARS qui définit l'intervention selon les axes suivants :

- l'information, la sensibilisation des résidents pour leur permettre l'accès aux droits,
- des actions destinées à rompre l'isolement des résidents,
- l'accompagnement social individualisé (aide à l'emploi, à la santé, au budget, aux loisirs, au logement...),
- mission de référent unique RSA.

L'intervention concerne les résidences sociales Lemire et Gallé à Nancy, ainsi que les Foyers de Travailleurs Migrants, Phalsbourg à Nancy.

ÉQUIPE

ETP

Chef de service	0,24
Secrétariat	0,27
Intervenants de gestion	0,07
Intervenants sociaux	3,00
TOTAL.....	3,58

FINANCEMENT

Conseil Départemental de Meurthe et Moselle et Métropole du Grand Nancy :
Fonds Solidarité Logement.

PUBLIC

277 personnes suivies individuellement sur l'année dont **135** dans le cadre de la fonction de référent unique RSA.

Les interventions ont porté sur les domaines suivants, par ordre d'importance :

- Santé
- Gestion budgétaire
- Vie quotidienne
- Logement / Hébergement
- Emploi / Formation
- Droit des étrangers
- Lien familial
- Justice



SOMMAIRE

1	LA MISSION SOCIALE ADOMA	2
1.1	Les objectifs de la mission	2
1.1.1	<i>L'intervention sociale individuelle</i>	<i>3</i>
1.1.2	<i>Les actions collectives.....</i>	<i>4</i>
1.2	L'organisation de la mission	4
2	LES CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES SUIVIS PAR LA MISSION SOCIALE	5
2.1	Le public des résidences et leurs problématiques	5
2.2	Le bilan des interventions réalisées en 2025	9
2.3	L'intervention dans le cadre du dispositif RSA.....	17
2.3.1	<i>Bilan des interventions individuelles dans le cadre du dispositif RSA</i>	<i>17</i>
2.3.2	<i>Nature des interventions individuelles dans le cadre du dispositif RSA</i>	<i>18</i>
3	CONCLUSION ET PERSPECTIVES DE LA MISSION SOCIALE	26

1 LA MISSION SOCIALE ADOMA

L'année 2025 s'inscrit comme une année charnière dans la conduite de la mission, marquée à la fois par une dynamique de stabilisation et par une phase de transition structurante. Après une période d'ajustements organisationnels, l'équipe s'est consolidée autour d'un fonctionnement stabilisé, permettant de renforcer la continuité des actions, la qualité du suivi et la coordination partenariale.

Cette année a également été rythmée par le lancement d'un appel à projet portant sur l'ensemble des mesures ASLL du département. En cohérence avec la décision de ne pas poursuivre les mesures ASLL en résidences sociales, notre association a fait le choix de ne pas candidater sur ces mesures spécifiques. Ce choix de mettre fin à ce dispositif a nécessité un travail de bilan, de capitalisation et d'anticipation.

Dans ce contexte, plusieurs temps forts ont jalonné cette transition associant la Métropole, Adoma et l'AARS, marquant des étapes clés dans la transmission des éléments opérationnels et stratégiques.

Au quotidien, les difficultés identifiées depuis plusieurs années ont perduré :

- **Les difficultés engendrées par la dématérialisation** restent prégnantes et chronophages, notamment avec les services de la Préfecture.
- **Les difficultés croissantes de la prise en charge des personnes issues de la demande d'asile** qui engendrent des accompagnements lourds et complexes.

Ce rapport d'activité retrace les actions menées au cours de l'année 2025, met en lumière les résultats obtenus, et revient sur les enseignements tirés dans la perspective de la reprise et de la continuité du dispositif.

1.1 Les objectifs de la mission

Depuis 1997, la mission sociale de l'AARS intervient dans le cadre d'une convention d'ASLL avec le Conseil Départemental sur les résidences sociales ADOMA.

Au 1^{er} janvier 2017, suite à la délégation du FSL, la mission a donc conventionné avec la métropole du Grand Nancy et le Conseil départemental.

Les missions assignées à la mission sociale confiées à l'Association ARS, sont restées identiques : développer un travail social de type communautaire qui conjugue accompagnements individuels et actions collectives, notamment dans le cadre des missions de référents uniques RSA, confiées par le Conseil Départemental 54 en 2014.

Cette intervention repose sur la mobilisation personnelle et la libre adhésion des personnes et s'adresse à l'ensemble des résidents des sites Gallé, Phalsbourg, Lemire et Jeanne d'Arc. Les personnes relevant de dispositifs spécifiques (CHRS, CADA, HUDA, CAES) bénéficient d'autres prises en charge gérées par ADOMA.

Les visées de cette action sont principalement de favoriser :

- ▶ L'intégration des résidents au sein des établissements,
- ▶ L'accès à un logement autonome,
- ▶ L'accès aux dispositifs de droit commun,
- ▶ L'insertion sociale et/ou professionnelle des résidents,
- ▶ Le développement de liens sociaux pour lutter contre l'isolement des résidents.

1.1.1 L'intervention sociale individuelle

Le travail de la mission sociale se déroule en lien étroit avec le personnel ADOMA et en partenariat avec les intervenants extérieurs impliqués auprès des résidents.

L'accompagnement proposé prend en considération les difficultés et les besoins rencontrés par chaque résident. Les domaines d'intervention sont divers et touchent principalement les aspects liés au :

- ▶ Logement (maintien ou accès)
- ▶ L'emploi et la formation
- ▶ L'hygiène et la santé
- ▶ La vie quotidienne
- ▶ La gestion du budget
- ▶ L'aide administrative et l'accès aux droits

De plus, depuis fin 2010, la mission sociale assure également l'accompagnement des allocataires du RSA. Ainsi, de par sa fonction de référent unique, la mission sociale a pour objectif :

- ▶ D'aider le bénéficiaire du RSA à lever les freins (logement, santé, mobilité...) à une démarche d'insertion professionnelle, dans un délai de six mois à un an.
- ▶ De proposer, sous deux mois après l'orientation vers notre service, la signature d'un contrat d'insertion. Celui-ci en général d'une durée de six mois, précise les objectifs d'insertion et les engagements réciproques. Ce contrat est validé par le Service Économie Solidaire et Insertion (SESIT).
- ▶ De faire, à échéance des six mois, un premier bilan d'accompagnement et des préconisations pour la suite.
- ▶ De proposer éventuellement une autre orientation vers un organisme mieux à même de répondre aux difficultés rencontrées et de conduire l'accompagnement.

Il s'agit d'un accompagnement global dont les principaux domaines d'intervention sont proches de ceux précédemment définis dans la convention.

L'évolution des situations des allocataires du RSA est suivie par un Référent Territorial d'Insertion (RTI) qui a aussi un rôle de conseiller technique : à cet effet, des réunions régulières sont instituées.

Par ailleurs, un système de gestion des absences est prévu par le Conseil Départemental. En cas d'absence à plusieurs rendez-vous, la mission sociale informe le STI qui peut aller, à terme, jusqu'à une suspension de l'allocation.

À l'interne de l'association, les travailleurs sociaux bénéficient également de synthèses. Les situations les plus délicates sont également abordées en réunion de service qui ont lieu tous les 15 jours.

1.1.2 Les actions collectives

Les personnes qui résident dans les résidences ADOMA sont souvent très isolées et désocialisées. Les animations et interventions collectives proposées permettent, entre autres, de créer du lien, d'améliorer la communication, réduire le mal être et l'isolement et de favoriser la dynamisation des résidents.

Les actions mises en place couvrent des domaines divers (loisirs, culture, convivialité autour de repas, santé, etc.) et se déroulent tant à l'intérieur des résidences qu'à l'extérieur.

Les salariés d'ADOMA ainsi que des intervenants extérieurs sont également associés à ces actions collectives.

En 2025, différents moments conviviaux ont été mis en place : repas d'été, goûter en fin d'année, mise en place d'actions prévention santé, etc.

1.2 L'organisation de la mission

Les interventions de la mission sociale sont effectuées par trois travailleurs sociaux qui sont référents des trois résidences :

- Phalsbourg : 1 ETP
- Gallé : 1 ETP
- Lemire : 1 ETP

Les réunions d'équipe

Une réunion de régulation et de coordination des actions est organisée tous les quinze jours par le chef de service.

Au cours de ces réunions, un temps d'échange est consacré à l'examen des situations les plus complexes.

Le dispositif RSA

Les contacts sont réguliers entre les travailleurs sociaux de la mission sociale et les référents territoriaux d'insertion du Conseil Départemental. Une fois par trimestre, une réunion plus formelle est organisée, afin de faire le point sur l'ensemble des interventions dans le cadre de cette mission de référent unique RSA.

En 2025, l'arrêt maladie long et non remplacé de la référente insertion du CD ne nous a pas permis de procéder à ces réunions.

Le cadre de concertation avec ADOMA

La concertation avec les équipes ADOMA est primordiale pour un déroulement correct des interventions. En 2025, les rencontres se sont poursuivies afin de fluidifier la communication et les échanges d'informations :

- Contact régulier entre le responsable de chaque site et le travailleur social référent de chaque résidence. Un point hebdomadaire est à présent fixé afin de revenir sur les éléments marquants de la semaine.

- ▶ Des échanges téléphoniques et par mails entre le chef de service de la mission sociale, le responsable de développement social et le responsable d'insertion sociale d'ADOMA.
- ▶ Des réunions mensuelles entre le responsable de résidence, le travailleur social et le responsable d'insertion sociale d'ADOMA pour évoquer des situations individuelles. Le chef de service de la mission est également présente à ces réunions en cas de besoin.
- ▶ Réunions de préparation à la reprise de la mission entre les équipes de direction AARS/ADOMA/Métropole du Grand Nancy, réunions Direction et services, et services AARS/ADOMA pour formaliser les relais.

Les relations avec les bailleurs sociaux

Permettre l'accès à un logement autonome, particulièrement auprès des bailleurs sociaux, est l'un des objectifs de la mission sociale.

Toutes les demandes de logement sont accompagnées d'une note d'information, mise à jour lorsque les situations évoluent. Sous certaines conditions, les demandes peuvent être également labélisées auprès du SIAO.

Les typologies recherchées étant principalement en faveur de personnes isolées, les demandes de logement peinent à être satisfaites, malgré la labélisation. En effet, la Métropole du Grand Nancy ne comporte pas suffisamment de logement de petites typologies pour satisfaire l'ensemble des demandes.

2 LES CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES SUIVIS PAR LA MISSION SOCIALE

2.1 Le public des résidences et leurs problématiques

Le public accueilli sur les différents sites est composé pour l'essentiel :

- ▶ D'anciens travailleurs migrants. Les différentes communautés sont toujours présentes sur tous les sites avec une forte représentativité de « vieux travailleurs maghrébins » sur le foyer de Phalsbourg. Des commerçants africains sont eux présents sur la résidence Lemire.
- ▶ De personnes en situation de précarité et d'isolement, souvent très fragiles sur le plan psychologique, voire psychiatrique.
- ▶ De migrants ayant récemment obtenu le statut de réfugié ou un titre de séjour temporaire. Ces personnes ont souvent été préalablement hébergées et prises en charge par d'autres dispositifs dédiés asile gérés par ADOMA (HUDA, CADA, CAES). Elles rencontrent majoritairement des problèmes liés à la compréhension de la langue française, à la méconnaissance et la non-autonomie dans les démarches administratives et des difficultés d'accès à un logement ordinaire pour des raisons économiques et par leur méconnaissance du savoir habiter en France. Elle engage également des démarches pour des réunifications familiales où elles ont besoin d'être accompagnées. Le plus souvent, la résidence sociale constitue une étape dans leur parcours résidentiel.

- De publics ayant un besoin de lien social, rencontrant des problématiques complexes et souvent associées (perte de logement ou d'hébergement, absence d'emploi, isolement familial, situation d'endettement, addictions, etc.).
- De personnes ayant des difficultés d'accès à un logement ordinaire pour des raisons sociales et/ou économiques (contrat de travail précaire, rupture familiale...).

Typologie des ménages suivis

	Résidences			Total
	Gallé	Lemire	Phalsbourg	
Hommes seuls	64	35	106	205
Femmes seules	14	10	11	35
Adultes avec enfant(s)	3	1	24	28
Personnes en couple	5	1	3	9
Total	86	47	144	277

La mission sociale intervient très majoritairement auprès de personnes isolées (87% des suivis en 2025, 87% en 2024, 88% en 2023) et plus spécifiquement des hommes (74% des suivis en 2025, 75% en 2024, 76% en 2023).

Cependant, l'ouverture des résidences sociales sur les publics issus de l'asile amène une plus grande mixité, avec la présence de couples et d'adultes avec enfant(s).

Nombre de personnes suivis

	Résidences			Total personnes
	Gallé	Lemire	Phalsbourg	
Nombre d'adultes	91	48	157	296
Nombre d'enfants	4	1	46	51
Total personnes	95	49	203	347

Les adultes représentent 85,3% des prises en charges (93% en 2024, 85% en 2023). On remarque une diminution du nombre d'enfants sur les résidences.

Tranches d'âges

	Résidences			Total
	Gallé	Lemire	Phalsbourg	
Moins de 25 ans	3	-	3	6
25 à 34 ans	18	20	51	89
35 à 44 ans	18	10	39	67
45 à 54 ans	22	10	29	61
55 à 65 ans	20	7	19	46
Plus de 65	5	-	3	8
Total	86	47	144	277

Cette année, une légère diminution est observée sur les trois premières tranches d'âge. Ainsi 58% des suivis ont moins de 45 ans (60% en 2024, 55% en 2023, 54% en 2022, 52% en 2021, 55% en 2020).

En miroir, les deux dernières tranches d'âge des résidents suivis sont en légère augmentation, **19% des suivis ont plus de 55 ans** (18% en 2024, 21% en 2023, 22% en 2022, 22% en 2021, 21% en 2020).

Nationalités

	Résidences			Total
	Gallé	Lemire	Phalsbourg	
Française	45	11	40	96
Asiatique	20	14	56	90
Africaine	12	19	44	75
Européenne	9	3	4	16
Totaux	86	47	144	277

Plus de la moitié des personnes accompagnées (65,3%) est de nationalité étrangère (65 % en 2024, 56 % en 2023) avec cette année une présence importante de personnes provenant d'Asie (32,4%), particulièrement sur la résidence Phalsbourg, et d'Afrique (27,1%).

Nature des ressources

	Résidences			Total
	Gallé	Lemire	Phalsbourg	
RSA	57	23	78	158
Salaire	18	17	41	76
Allocations Pôle Emploi	2	3	12	17
Allocation Adulte Handicapé	6	3	4	13
Retraite	2	-	6	8
Sans ressources	1	1	3	4
Total	86	47	144	277

La mission intervient très majoritairement auprès d'un public qui perçoit des minimas sociaux (71% des suivis contre 69% en 2024, et 71 % en 2023) et principalement de bénéficiaires du RSA socle (57% des suivis contre 57% en 2024, et 53 % en 2023).

Cependant, nous observons une augmentation des personnes percevant un salaire. Cela provient notamment des changements dans les résidences sociales. Avec un bail de 2 ans, on s'oriente vers un changement de public, les résidences sociales devenant un tremplin permettant l'accès à un logement autonome classique.

27% des personnes suivies bénéficient de ressources provenant d'une forme d'activité professionnelle (29 % en 2024, et 26 % en 2023).

Situation professionnelle

	Résidences			Total
	Gallé	Lemire	Phalsbourg	
Sans emploi	65	29	92	186
Intérim	2	12	15	29
CDI	12	2	8	22
CDD	1	2	13	16
CDDI	2	2	7	11
Retraite	2	-	5	7
Formation	1	-	3	4
Indépendant	-	-	1	1
Contrat aidé	1	-	-	1
Total	86	47	144	277

67% des personnes suivies sont sans emploi, en cohérence avec la forte représentation de bénéficiaires du RSA (67 % en 2024 et 65 % en 2023).

Néanmoins et comme expliqué précédemment, nous notons un changement important concernant l'emploi et l'insertion professionnelle des locataires.

Motif des départs

	Résidences			Total
	Gallé	Lemire	Phalsbourg	
Logement	-	4	7	11
Famille / Amis	3	3	-	6
Hébergement social	-	-	1	1
Total	3	7	8	18

6% des suivis (10% en 2024, 16% en 2023, 17% en 2022, 17% en 2021, 24% en 2020, 16% en 2019) ont quitté les résidences sociales en 2025.

Nous notons une diminution conséquente des départs, notamment sur les résidences Phalsbourg et Lemire.

2.2 Le bilan des interventions réalisées en 2025

Répartition des personnes suivies par site

	Gallé	Lemire	Phalsbourg	Maxéville	Total
<i>Total personnes 2018</i>	80	64	150	-	319
<i>Total personnes 2019</i>	78	107	117	25	327
<i>Total personnes 2020</i>	82	84	123	20	309
<i>Total personnes 2021</i>	76	86	87	33	282
<i>Total personnes 2022</i>	88	104	96	34	322
<i>Total personnes 2023</i>	76	99	146	11	332
<i>Total personnes 2024</i>	73	54	113	8	248
<i>Total personnes 2025</i>	86	47	144	-	277

Le nombre total de personnes suivies (277) est en hausse par rapport à 2024 (248).

Fréquence des interventions

Fréquences d'interventions	Résidences			Total	%
	Gallé	Lemire	Phalsbourg		
Épisodique	63	29	70	162	58,5%
Régulière sans période dense	8	8	46	62	22,4%
Régulière avec au moins une période dense	5	2	16	23	8,3%
Épisodique avec période dense	8	5	7	20	7,2%
Régulière et intensive	2	3	5	10	3,6%
Total	86	47	144	277	100%

Nous observons que le nombre d'interventions épisodiques est en hausse (58,5% en 2025 contre 46,4% en 2024, et 36,4 % en 2023). Sur les trois résidences, on observe un suivi régulier chez les personnes accompagnées, avec des périodes intensives. Cela implique un temps plus conséquent en termes d'accompagnement.

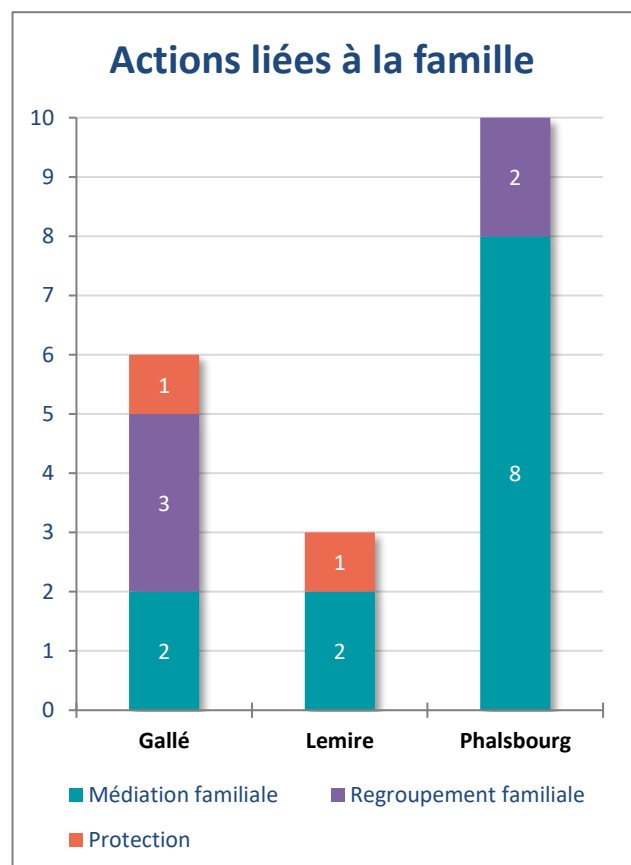
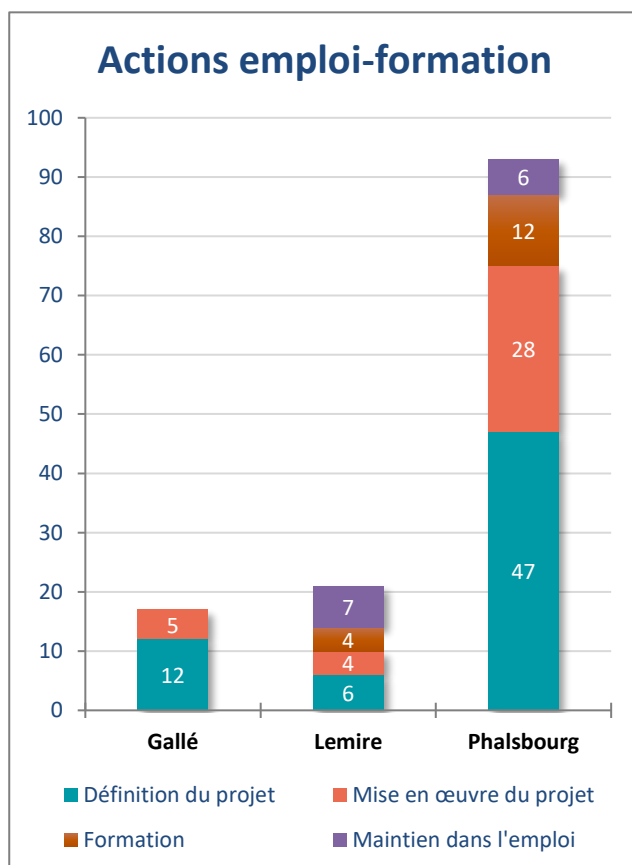
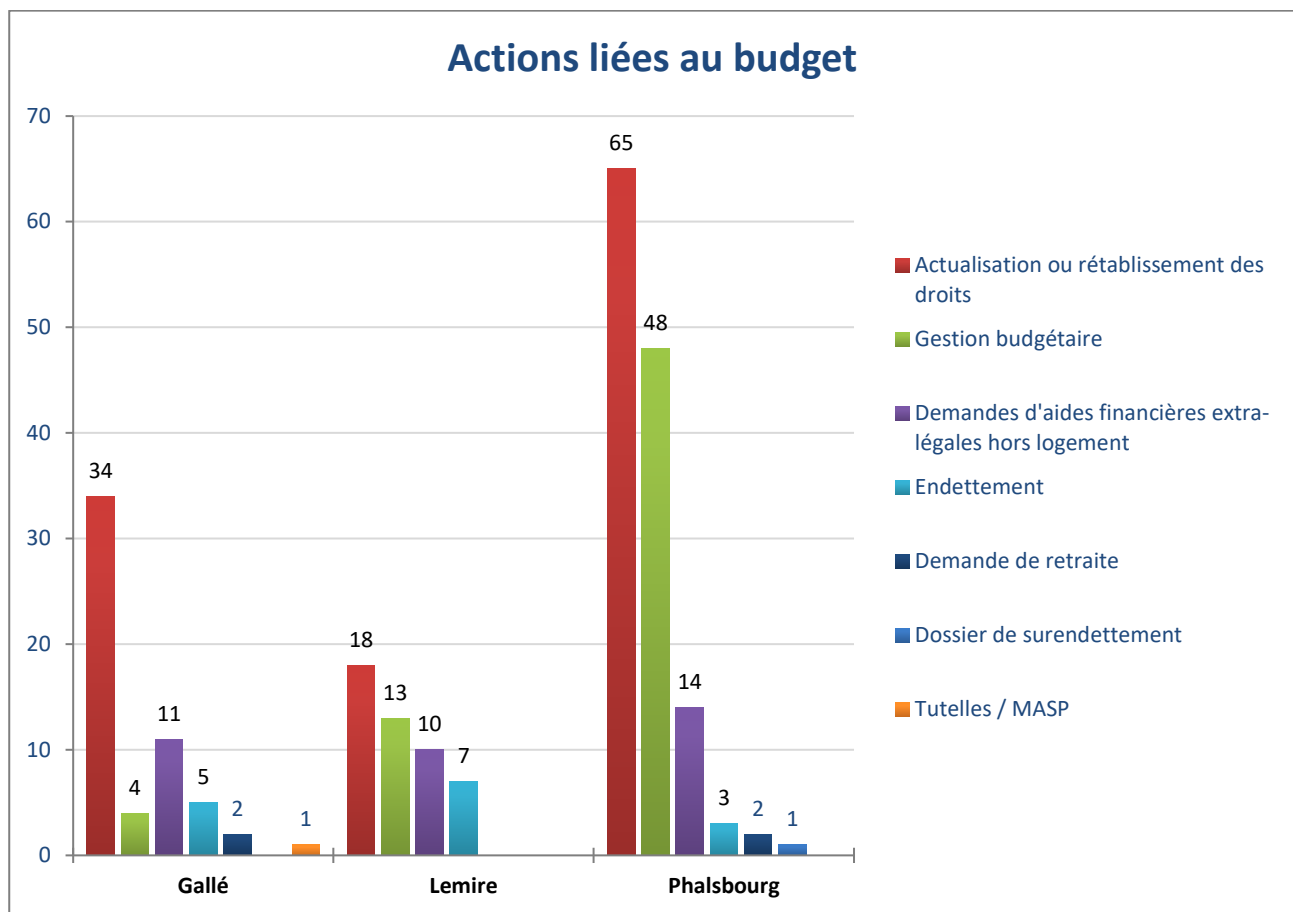
Synthèse des objectifs travaillés

Objectifs dans le champ de :	Nombre de suivi concerné	% du total des suivis (277)
Santé	134	48%
Gestion budgétaire	131	47%
Vie quotidienne	126	45%
Logement / Hébergement	112	40%
Emploi / Formation	88	32%
Droit des étrangers	77	28%
Lien familial	28	10%
Justice	7	3%

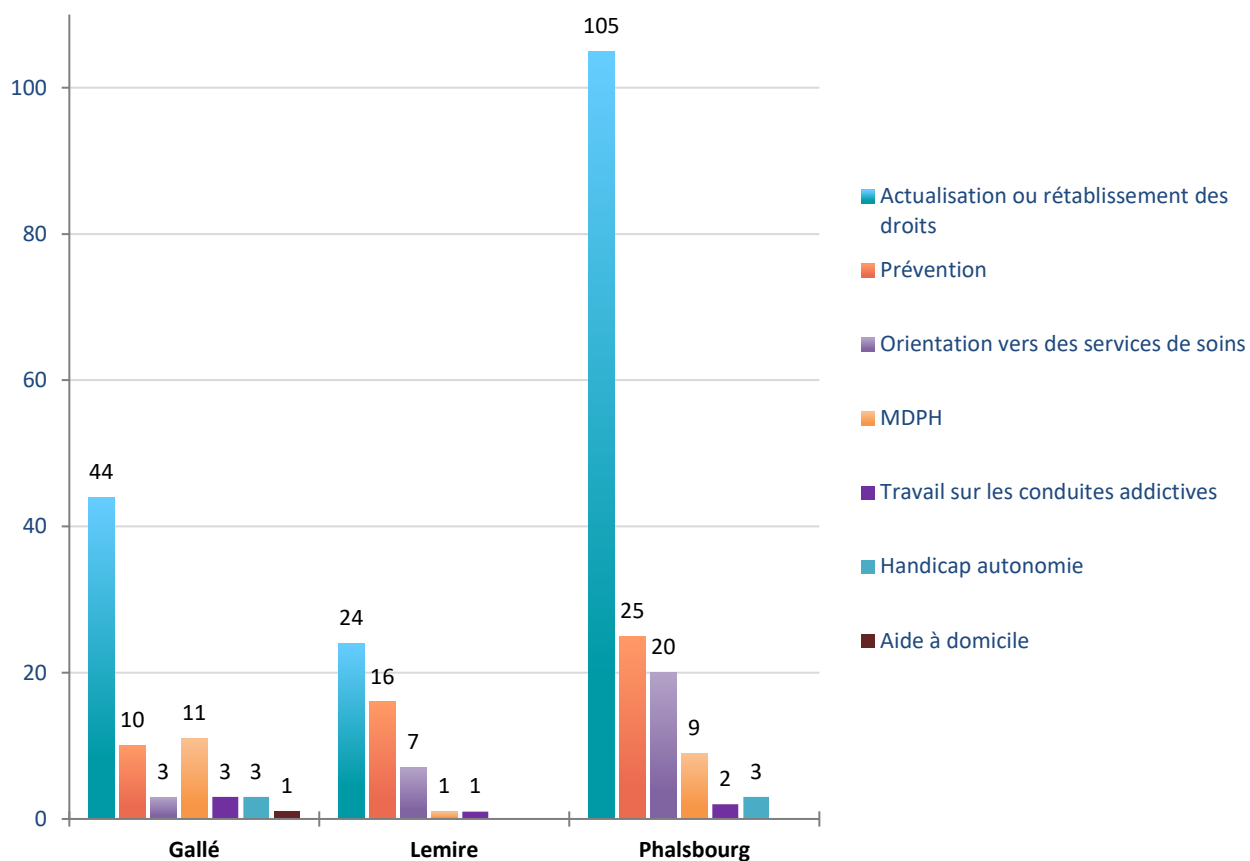
Nous pouvons constater que l'aide à la santé représente une part importante du travail au quotidien, tout comme la gestion budgétaire.

Également, 28% des objectifs travaillés avec les suivis concernent le droit des étrangers, en lien avec le public issu de l'asile, locataire des résidences.

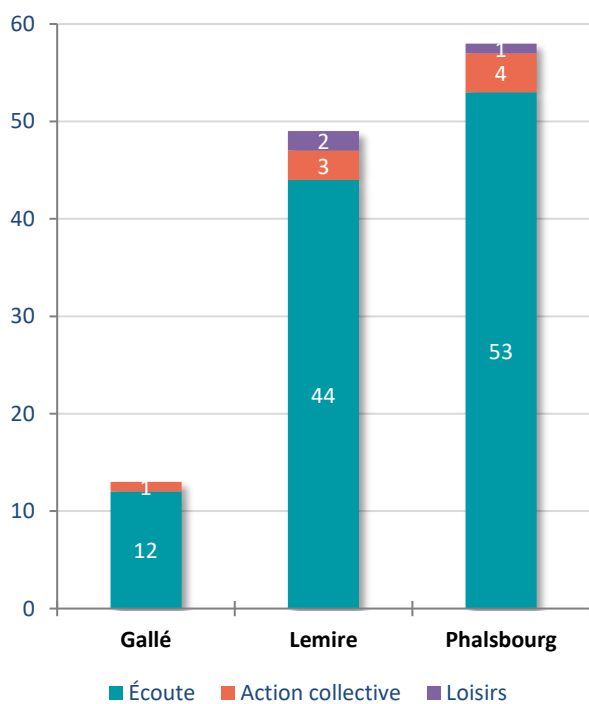
Nature des interventions individuelles



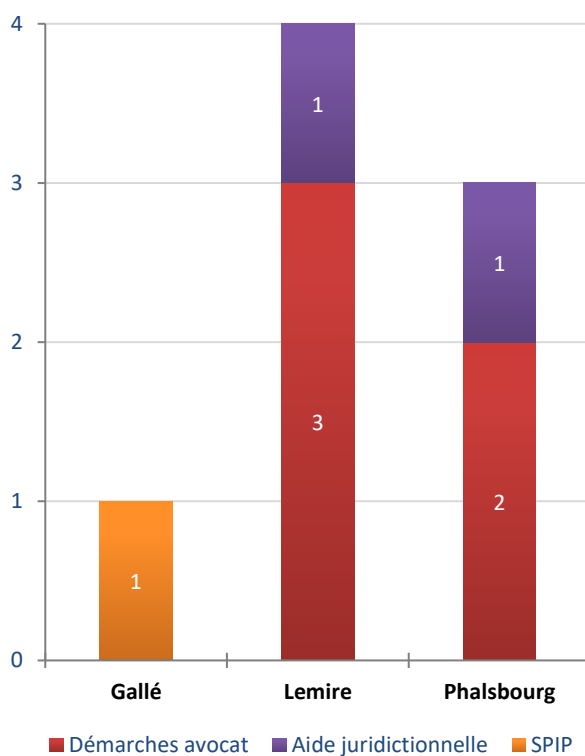
Actions liées à la santé



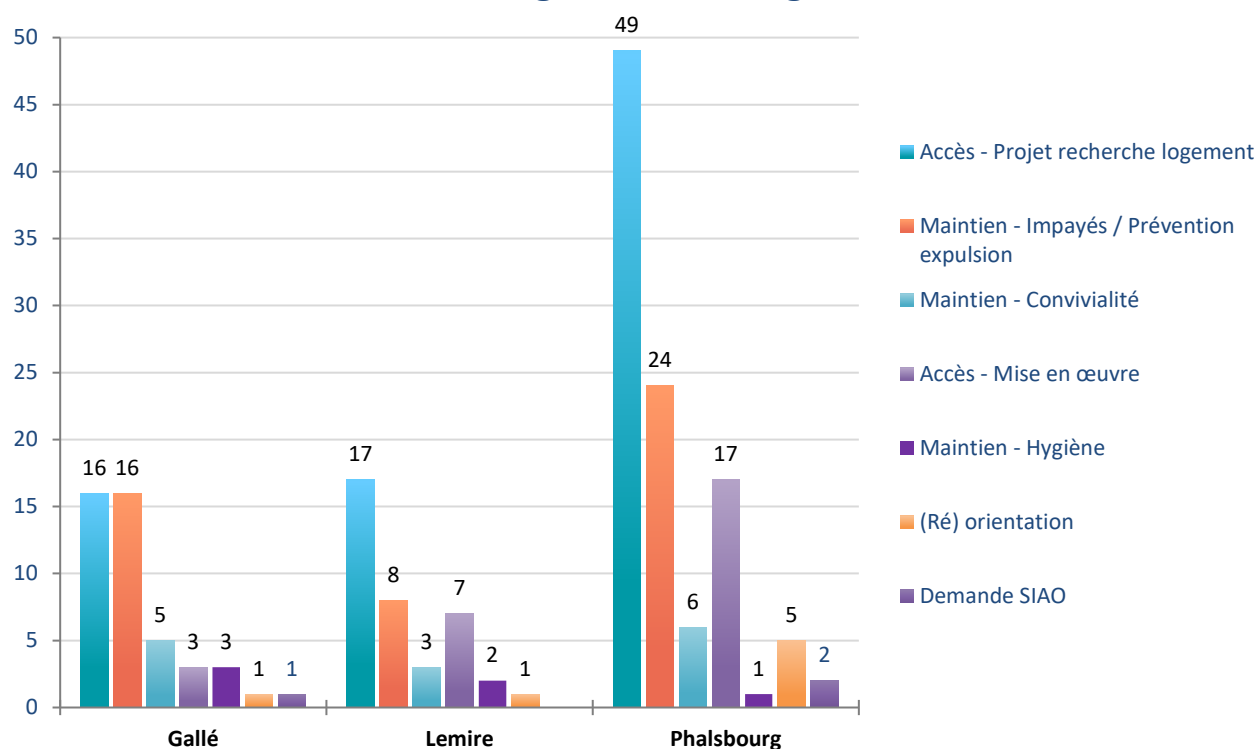
Actions liées à la vie quotidienne



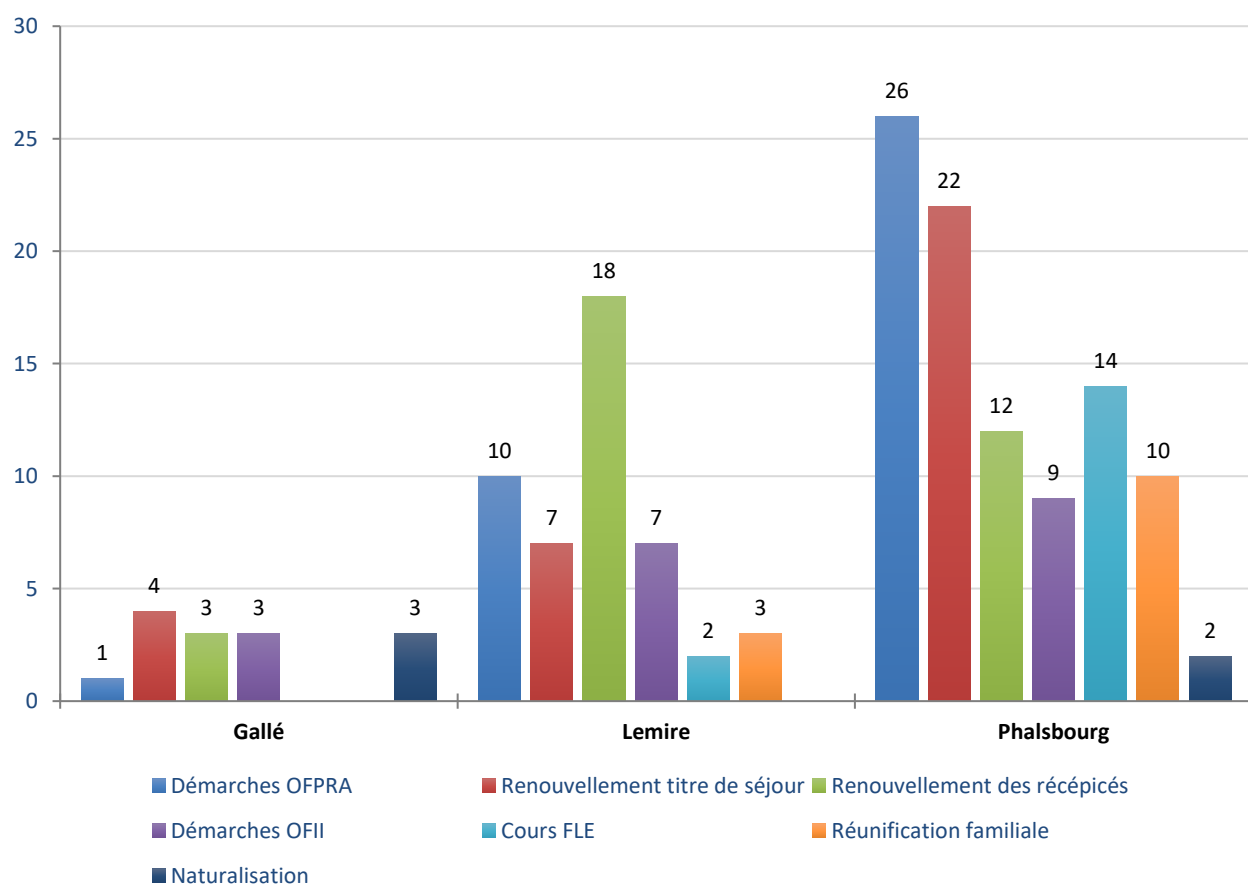
Actions liées à la justice

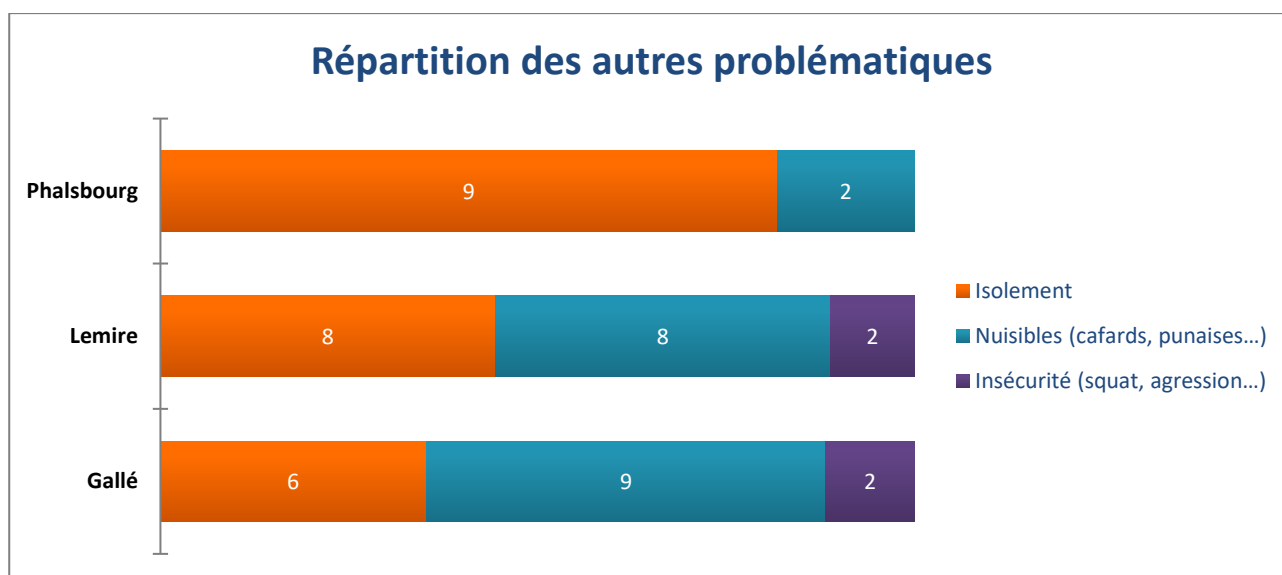


Actions logement-hébergement



Actions liées aux droits des étrangers





Analyse :

L'année 2025 a été particulièrement exigeante pour les travailleurs sociaux. L'intensification des situations rencontrées et la complexification des parcours ont accru la charge de travail, technique et organisationnelle des professionnels. L'évolution des modalités de suivi illustre cette tension croissante entre accompagnements ponctuels et prises en charge approfondies.

La majorité des accompagnements (59 %) relève d'interventions épisodiques et peu formalisées, en nette augmentation par rapport aux années précédentes (46 % en 2024, 36 % en 2023, 43 % en 2022, 44 % en 2021, 46 % en 2020).

Ces interventions répondent principalement à des besoins administratifs ponctuels :

- Explication et traduction de documents officiels,
- Aide à la rédaction de courriers,
- Appui aux démarches téléphoniques,
- Résolution de difficultés immédiates.

Les modalités mobilisées sont essentiellement le conseil, l'information et la médiation avec des tiers (administrations, bailleurs, organismes sociaux, établissements de santé, etc.).

Cette hausse des sollicitations ponctuelles traduit une fragilisation accrue du public accompagné, confronté à des démarches administratives complexes et à un environnement institutionnel de plus en plus difficile à appréhender sans soutien.

À l'inverse, 34 % des suivis correspondent à des accompagnements réguliers, souvent intensifs et globaux (30 % en 2024, 59 % en 2023, 56 % en 2022, 57 % en 2021, 54 % en 2020).

Bien que proportionnellement moins nombreux qu'en 2023, ces suivis demeurent particulièrement chronophages et mobilisent fortement les équipes. Ils s'inscrivent dans un cadre formalisé, avec :

- Élaboration d'objectifs individualisés,
- Montage de dossiers complexes,
- Coordination partenariale renforcée,
- Accompagnements physiques aux rendez-vous.

Ces situations cumulent fréquemment plusieurs vulnérabilités (administratives, sociales, sanitaires, financières), nécessitant une intervention globale et continue.

Les démarches liées à la sphère familiale occupent une place croissante dans l'activité : réunification et regroupement familial, mesures de protection, médiation familiale.

Ces accompagnements mobilisent un temps important et requièrent des compétences spécifiques, notamment en droit des étrangers et en droit d'asile, domaines en constante évolution réglementaire. Cette instabilité juridique renforce la technicité attendue des travailleurs sociaux, qui doivent actualiser régulièrement leurs connaissances pour sécuriser les parcours.

Or, ces exigences dépassent parfois le champ de formation initial des professionnels, générant un besoin identifié de formation complémentaire et d'appui technique renforcé.

L'accompagnement proposé reste majoritairement global. Les problématiques rencontrées sont interdépendantes et concernent simultanément plusieurs champs d'intervention, notamment :

- Le budget (gestion des ressources limitées, surendettement, accès aux droits),
- La santé (accès aux soins, santé mentale, ruptures de parcours),
- Le logement (maintien dans le logement, médiation avec les bailleurs, préparation à la sortie).

Cette transversalité confirme que les situations ne peuvent être traitées de manière sectorisée. Elle impose une coordination constante avec les partenaires et renforce la nécessité d'une approche pluridisciplinaire.

L'année 2025 se caractérise ainsi par :

- Une augmentation des sollicitations ponctuelles, révélatrice d'une précarisation administrative du public ;
- Un maintien de situations complexes nécessitant des suivis intensifs et fortement mobilisateurs ;
- Une technicisation accrue des accompagnements, notamment sur les questions familiales et juridiques ;
- Une pression professionnelle importante sur les équipes, liée à la densité et à la complexité des situations.

Ces constats interrogent les moyens alloués, les besoins en formation continue et les modalités d'organisation du travail, afin de préserver la qualité de l'accompagnement tout en sécurisant les pratiques professionnelles.

Par ailleurs, nous avons caractérisé et quantifié les principales problématiques observées sur les résidences :

Problématiques rencontrées	Gallé	Lemire	Phalsbourg	Total	%
Allophone	10	23	28	61	22%
Problématiques psychiatriques	9	12	10	31	11%
Dégradation générale de l'état de santé	9	3	16	28	10%
Conduites additives	9	7	11	27	10%
Illettrisme / Analphabète	8	8	3	19	7%
Perte d'autonomie	3	3	-	6	2%

Nous constatons que 22% des résidents sont allophones. Il s'agit majoritairement de personnes issues de la demande d'asile, récemment arrivées sur le territoire, dont le niveau d'autonomie reste limité du fait de la barrière linguistique, de la méconnaissance des dispositifs de droit commun et de la complexité des démarches administratives françaises.

Ces résidents sollicitent très fréquemment la mission sociale, parfois plusieurs fois par semaine. Les besoins d'accompagnement sont conséquents et portent principalement sur :

- La gestion des démarches administratives courantes,
- L'ouverture et le maintien des droits sociaux (RSA, APL, assurance maladie, etc.),
- Les demandes d'accès à un logement autonome,
- Les procédures de regroupement ou de réunification familiale.

La dématérialisation croissante des services préfectoraux accentue significativement ces sollicitations. En situation de fracture numérique et confrontées à la barrière de la langue, ces personnes ne sont pas en capacité d'effectuer seules leurs démarches en ligne, notamment celles relatives au renouvellement des titres de séjour.

Cette dépendance administrative génère une augmentation du nombre de rendez-vous et du temps d'accompagnement nécessaire. Elle expose également les résidents à un risque accru de rupture de droits et de ressources lorsque les démarches ne sont pas réalisées dans les délais ou mal comprises.

Ainsi, la combinaison de l'allophonie, de la précarité administrative et de la dématérialisation des services publics contribue à renforcer la charge d'intervention des travailleurs sociaux et à complexifier l'accompagnement proposé.

Les problématiques de santé restent très élevées, qu'elles soient d'ordre physique, psychiatrique (11%) et/ou liées à des conduites additives (10% des suivis). Elles peuvent amener une perte d'autonomie dans les différents actes de la vie quotidienne et à une dégradation de « l'image de soi ». À noter cependant que peu des suivis concernés font l'objet de soins réguliers.

Nous avons recensé les relogements effectués et les bailleurs concernés :

Nature / bailleur	Nombre de suivi
Bailleurs publics	10
Foyers résidences	-
Parc privé	-
Total	10

Cet accès à un logement autonome pourrait être plus important si :

- Les bailleurs publics avaient plus de disponibilités dans les appartements de petites typologies.
- Les résidents, dans leur recherche de logement, adoptaient une attitude plus réaliste compte tenu du niveau de leur ressource et de l'état du marché locatif.

Néanmoins, nous constatons que le travail de partenariat et des rencontres bailleurs portent leurs fruits avec 10 relogements sur le parc public en 2025.

2.3 L'intervention dans le cadre du dispositif RSA

2.3.1 Bilan des interventions individuelles dans le cadre du dispositif RSA

Répartition des suivis RSA dans le cadre de la fonction de référent unique par résidence

	Gallé	Lemire	Phalsbourg	Maxéville	Total général
Suivis 2018	80	64	150	-	319
Suivis 2019	78	107	117	25	327
Suivis 2020	82	84	123	20	309
Suivis 2021	76	86	87	33	282
Suivis 2022	88	104	96	34	322
Suivis 2023	76	99	146	11	332
Suivis 2024	73	54	113	8	248
Suivis 2025	86	47	144	-	277
Dont Suivis RSA	43	20	72	-	135
% de suivis RSA	50%	43%	50%	-	49%

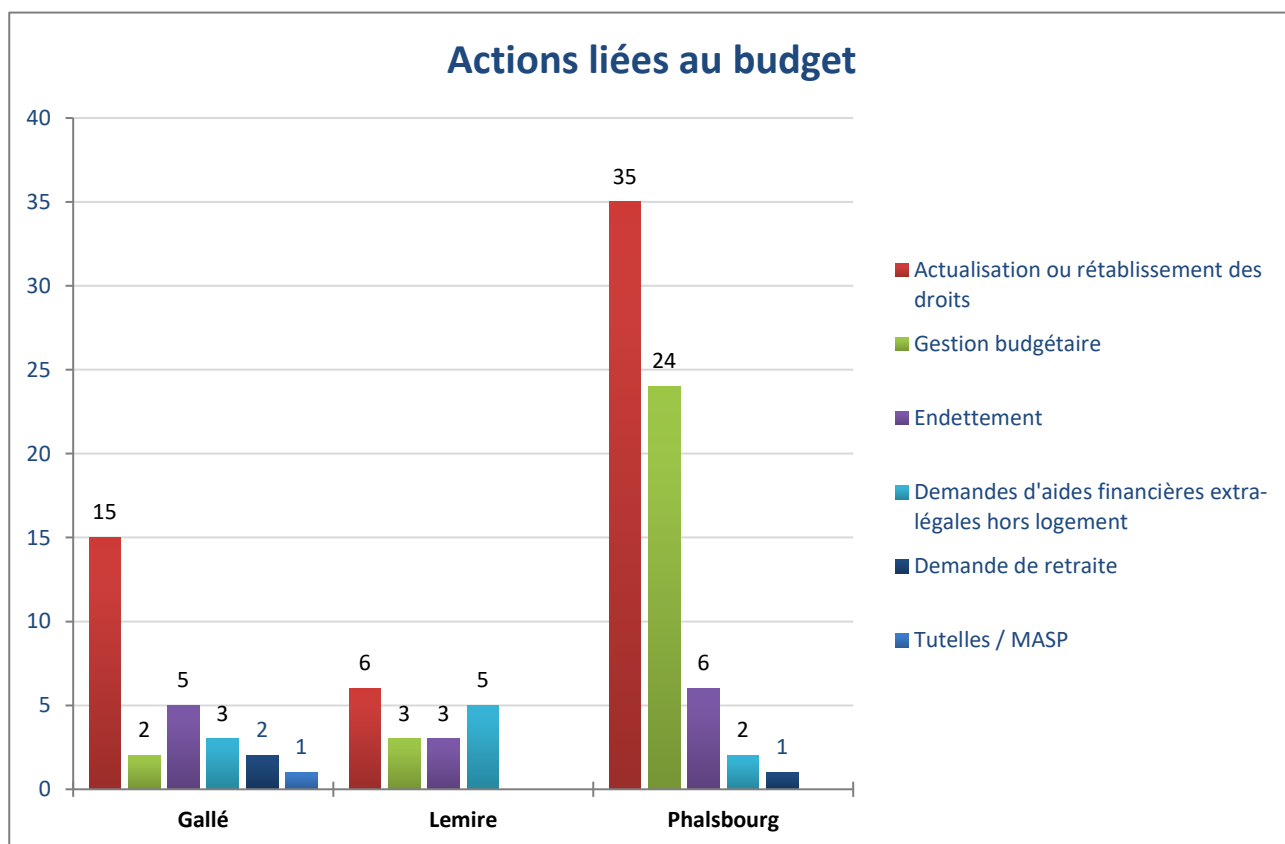
Le nombre de suivis allocataires du RSA (135 suivis) est en hausse par rapport à 2024 (129 suivis).

Synthèse des objectifs travaillés dans le cadre du dispositif RSA

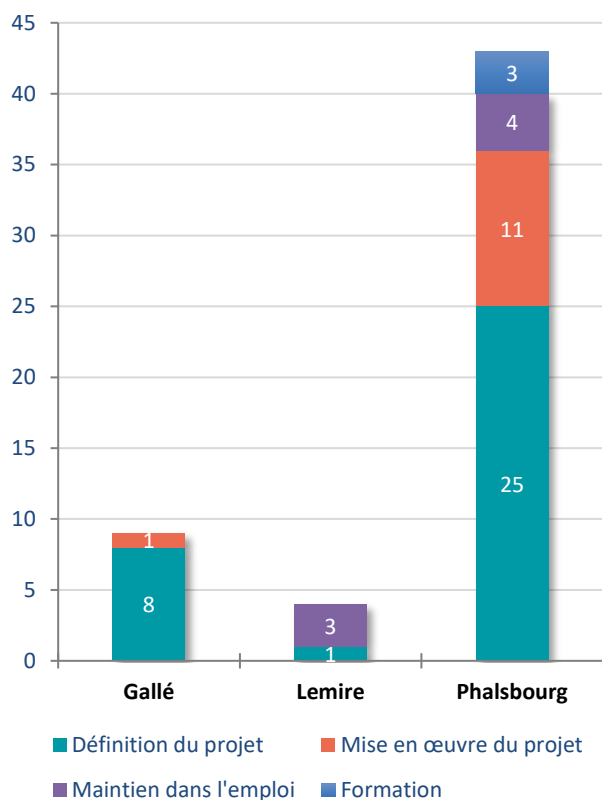
Ce bilan est établi à partir des données des 135 suivis RSA réalisés en 2025.

Objectifs dans le champ de	Nombre suivis concernés	% du total des suivis RSA (135)
Santé	79	59%
Gestion budgétaire	67	50%
Vie quotidienne	65	48%
Logement / Hébergement	45	33%
Emploi / Formation	42	31%
Droit des étrangers	34	25%
Lien familial	14	10%
Justice	2	1%

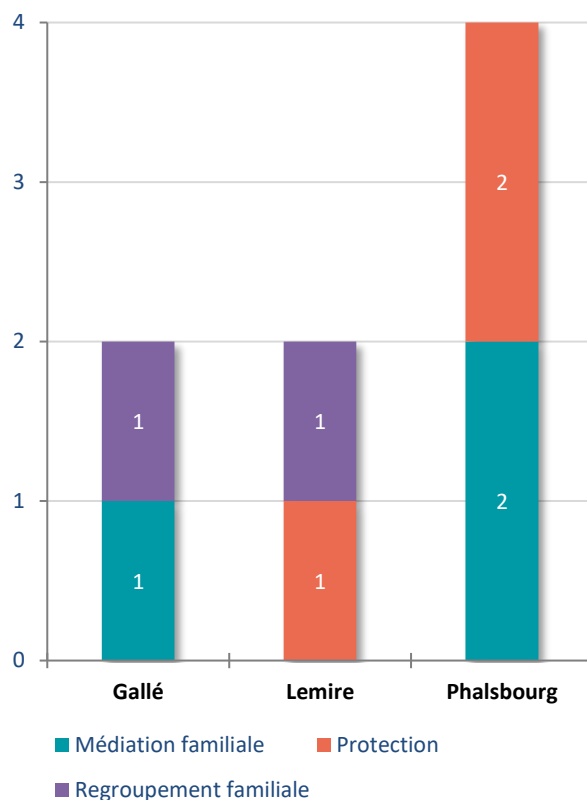
2.3.2 Nature des interventions individuelles dans le cadre du dispositif RSA



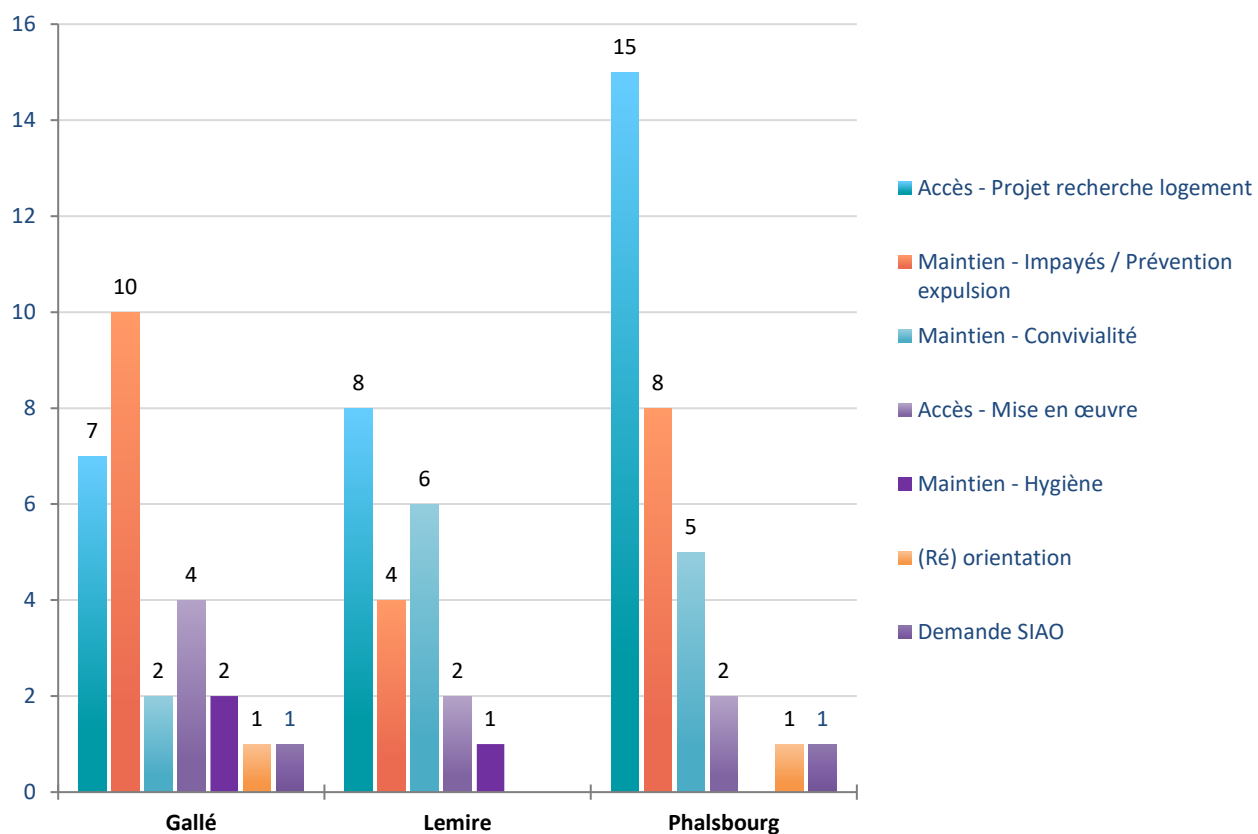
Actions emploi - formation



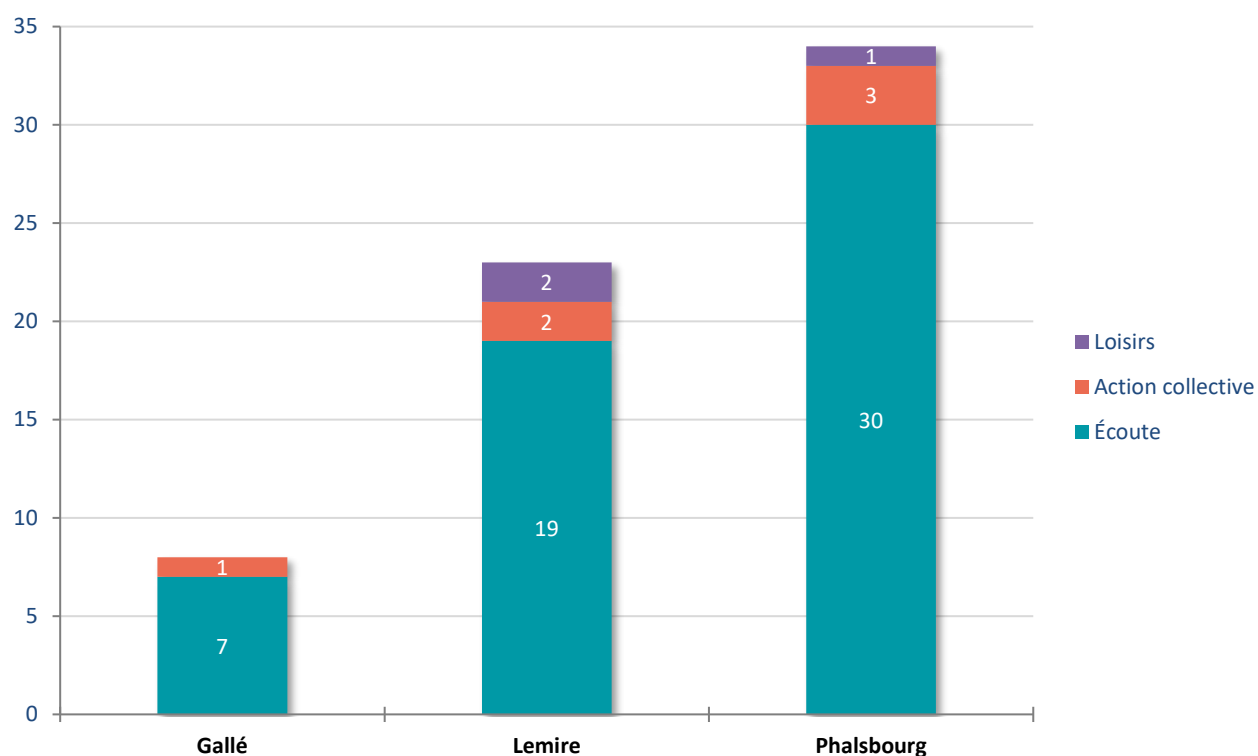
Actions liées à la famille



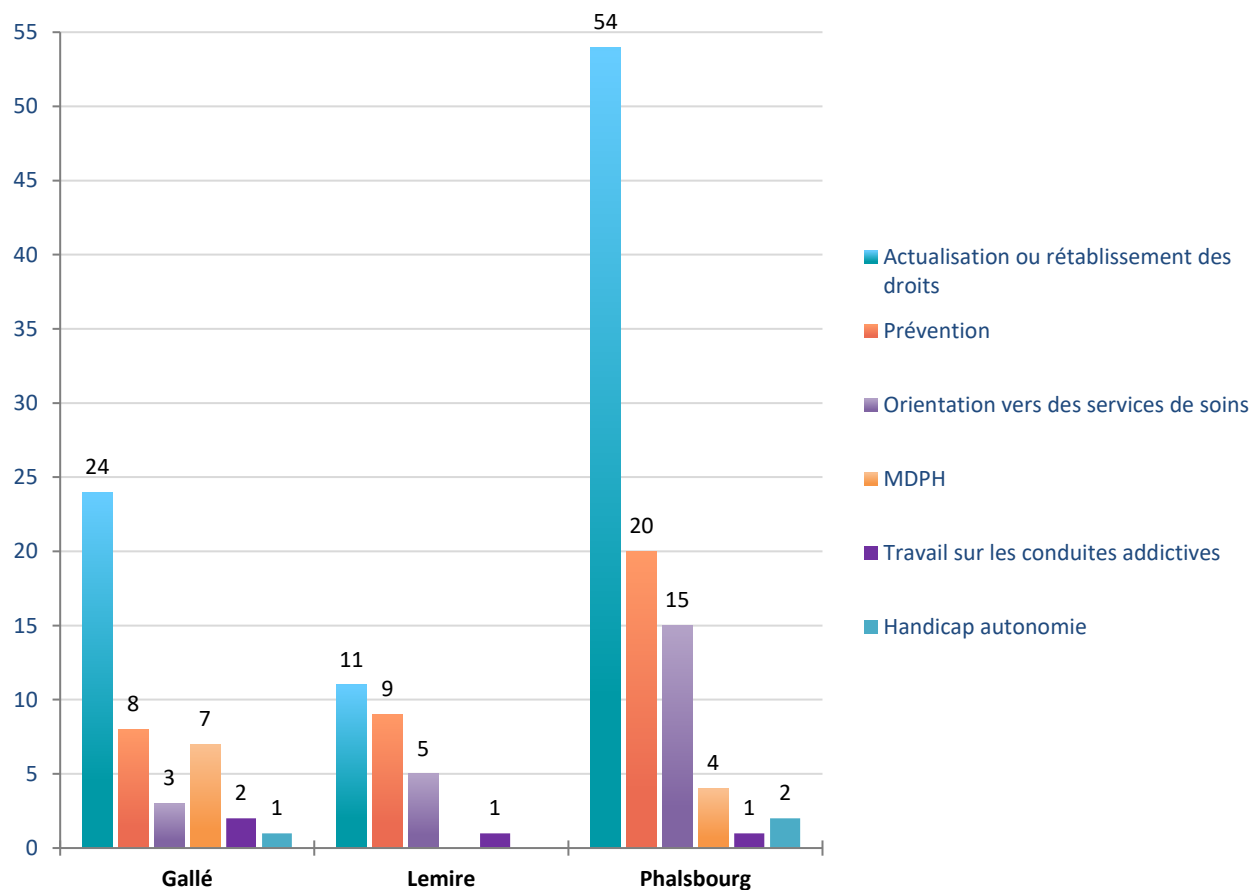
Actions logement-hébergement



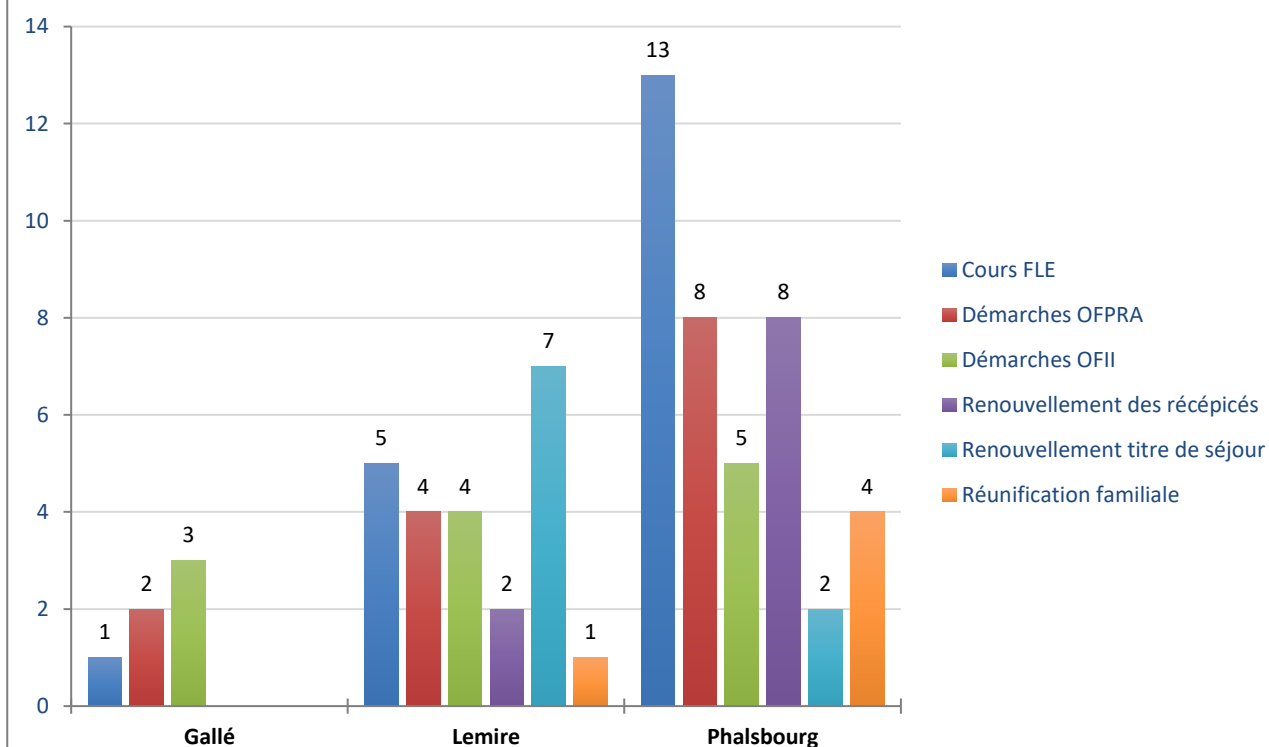
Actions liées à la vie quotidienne



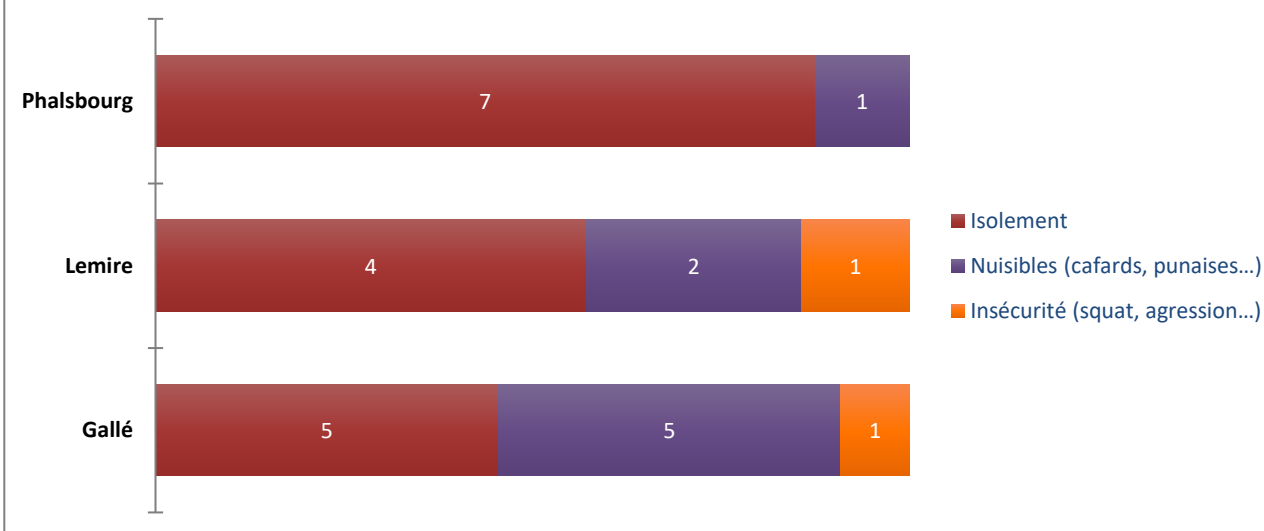
Actions liées à la santé



Actions liées aux droits des étrangers



Répartition des autres problématiques



Analyse des champs d'intervention

En cohérence avec les freins identifiés à l'insertion socioprofessionnelle (cf. tableau des freins à la recherche d'emploi), la santé demeure le premier champ d'intervention en 2025, avec 79 accompagnements (contre 94 en 2024).

Les problématiques rencontrées relèvent principalement du mal-être psychique, de la dégradation de l'état de santé physique et de ruptures dans les parcours de soins. Les actions menées sont variées :

- Ouverture et maintien des droits à la santé,
- Accompagnement aux démarches de soins,
- Coordination lors des retours d'hospitalisation,
- Actions de prévention et d'orientation vers des dispositifs spécialisés.

Dans ce domaine, le travail partenarial constitue un levier essentiel. Les accompagnements s'appuient sur un réseau construit dans la durée : médecins traitants, infirmiers libéraux, services sociaux hospitaliers, centres médico-psychologiques, structures spécialisées en addictologie, équipes mobiles et dispositifs d'accompagnement spécifiques. Cette coordination permet de sécuriser les parcours, bien que les délais d'accès aux soins, notamment en santé mentale, demeurent un point de vigilance.

Le second domaine d'intervention concerne l'aide budgétaire, avec 67 accompagnements en 2025 (contre 83 en 2024). Les suivis portent principalement sur :

- La gestion budgétaire,
- La prévention et le traitement de l'endettement,
- Les demandes d'aides financières ponctuelles.

Les difficultés financières fragilisent directement le maintien dans le logement, certains résidents rencontrant des obstacles pour régler leur reste à charge locatif. La tension sur les ressources, conjuguée à l'instabilité administrative, accentue les situations d'impayés.

Le soutien dans la vie quotidienne demeure également un axe majeur d'intervention (65 accompagnements en 2025, contre 61 en 2024). Les résidents font face à des freins multiples :

- Difficultés de lecture et de compréhension des documents administratifs,
- Complexité du montage de dossiers,
- Gestion et tri des documents,
- Médiation avec les administrations (santé, ressources, aides sociales, logement).

Ces difficultés sont renforcées par plusieurs facteurs structurels :

- L'absence de personne ressource dans l'entourage,
- La non-maîtrise de la langue française pour une partie du public,
- La complexité croissante des procédures administratives,
- Le sentiment de désarroi face à un accueil institutionnel parfois peu adapté et à la multiplication des contrôles,
- La dématérialisation des démarches, qui accentue la fracture numérique d'un public souvent peu équipé et peu formé aux outils informatiques.

Les interventions liées au logement et à l'hébergement restent significatives, avec 45 accompagnements en 2025 (contre 60 en 2024). Elles concernent à la fois le maintien dans le logement (prévention des impayés, médiation avec le bailleur) et l'accès à un logement autonome. La tension du parc locatif et la précarité des ressources limitent les perspectives de sortie vers le logement de droit commun.

Les actions relatives à l'emploi et à la formation représentent 42 suivis en 2025 (contre 55 en 2024). Peu débouchent sur un retour effectif à l'emploi, les freins périphériques (santé, maîtrise de la langue, instabilité administrative, mobilité, garde d'enfants) demeurant prégnants. Les liens établis avec les dispositifs

d'accompagnement socioprofessionnel et les chantiers d'insertion se poursuivent et constituent un appui structurant, bien que les résultats restent conditionnés à la stabilisation préalable des situations sociales.

Enfin, les démarches liées aux droits des étrangers mobilisent 34 accompagnements en 2025 (contre 42 en 2024). Elles concernent notamment :

- Le renouvellement des titres de séjour,
- Les procédures de réunification familiale,
- L'orientation vers des cours de français langue étrangère (FLE).

Ces démarches sont particulièrement chronophages et techniques. Elles nécessitent une veille réglementaire constante et un accompagnement rapproché, dans un contexte de dématérialisation et de complexification des procédures préfectorales.

L'ensemble de ces données confirme que les problématiques rencontrées sont interdépendantes. Les freins à l'emploi, à l'autonomie et à l'insertion relèvent rarement d'un seul domaine. La santé, la stabilité administrative, les ressources et le logement constituent des prérequis indispensables à toute dynamique d'insertion durable.

L'année 2025 se caractérise ainsi par une légère diminution quantitative de certaines interventions, mais une complexité persistante des situations, nécessitant un accompagnement global, coordonné et techniquement exigeant.

Par ailleurs, nous avons identifié six freins principaux pour la recherche effective d'un emploi et/ou d'une formation :

Type de frein	Gallé	Lemire	Phalsbourg	Total	%
Allophone	10	23	28	61	45%
Problématiques psychiatriques	9	12	10	31	23%
Dégradation générale de l'état de santé	9	3	16	28	21%
Conduites addictives	9	7	11	27	20%
Illettrisme / Analphabète	8	8	3	19	14%
Perte d'autonomie	3	3	-	6	4%

Le premier frein identifié demeure la non-maîtrise de la langue française, qui concerne 61 bénéficiaires en 2025 (contre 82 en 2024). La barrière linguistique constitue un obstacle majeur à l'accès à l'emploi et à la formation : il est particulièrement difficile d'envisager une insertion professionnelle lorsque la personne ne maîtrise ni l'expression ni la compréhension du français.

Les personnes issues de la demande d'asile manifestent pourtant une réelle volonté d'accéder à l'emploi. Toutefois, cette motivation se heurte à la difficulté linguistique. Les parcours de formation linguistique obligatoires interviennent parfois tardivement, retardant de fait toute possibilité d'engagement dans une formation qualifiante ou dans une dynamique d'insertion professionnelle.

Les résidents sont orientés et encouragés à intégrer des dispositifs d'alphabétisation ou d'apprentissage du français langue étrangère. Néanmoins, dans un contexte d'augmentation des flux migratoires sur le territoire du Grand Nancy, les dispositifs existants sont fortement sollicités. La saturation des structures et la faiblesse du nombre de places disponibles limitent les réponses possibles face à une demande croissante.

Par ailleurs, les problématiques liées au mal-être psychologique demeurent particulièrement présentes et relativement stables chez les résidents bénéficiaires du RSA. Ces fragilités constituent un frein supplémentaire à l'insertion, en altérant la capacité des personnes à se projeter, à s'engager dans un parcours d'emploi ou à maintenir une dynamique dans la durée.

Les troubles psychiques et les conduites addictives constituent des freins majeurs et particulièrement complexes à accompagner.

Plusieurs situations se présentent :

- Certains résidents sont dans le déni de leurs difficultés. Toute tentative de verbalisation ou de mise en réflexion autour de leur état de santé psychique ou de leurs conduites addictives s'avère délicate, voire impossible.
- D'autres reconnaissent leurs difficultés et un dialogue peut s'instaurer. Toutefois, ils demeurent peu demandeurs de soins. Ils expriment ne pas se sentir prêts à engager un suivi ou refusent une orientation vers des services spécialisés. Ces problématiques, souvent anciennes et profondément ancrées, sont parfois vécues sur un mode fataliste.
- Lorsque des démarches de soins parviennent à se mettre en place, elles restent fragiles. L'adhésion est variable dans le temps et les évolutions positives demeurent instables, avec des risques de rupture de suivi.

Par ailleurs, face à des situations de dégradation avancée de l'état de santé physique, il est plus fréquent de pouvoir enclencher des parcours de soins. Ces démarches nécessitent cependant un accompagnement soutenu : prise de rendez-vous, médiation avec les professionnels de santé, rappels et soutien à l'adhésion dans la durée.

D'autres freins à l'insertion, non quantifiés mais régulièrement observés, viennent s'ajouter à ces difficultés : absence de qualification ou de diplôme, perte des repères professionnels liée à des périodes prolongées d'inactivité, conséquences des ruptures familiales, isolement social marqué.

Les situations rencontrées se caractérisent souvent par un cumul de vulnérabilités. L'addition de difficultés sanitaires, sociales, administratives et professionnelles rend l'accès à l'emploi ou à la formation particulièrement complexe.

L'accompagnement vise ainsi prioritairement la levée progressive de ces freins afin de favoriser, autant que possible, une dynamique d'employabilité.

Malgré ce contexte exigeant, 15 résidents sont sortis du dispositif RSA en 2025, soit 11 % des suivis RSA (10 % en 2024, 22 % en 2023, 18 % en 2022, 20 % en 2021, 29 % en 2020). Ce taux, relativement stable par rapport à 2024, doit être analysé au regard de la complexité croissante des situations accompagnées et du cumul des freins à l'insertion observé cette année.

Les motifs de sortie du dispositif RSA sont très variés et se répartissent ainsi :

Motif de sortie du dispositif RSA	Gallé	Lemire	Phalsbourg	Total
Modification des ressources	3	-	2	5
Départ ADOMA	2	1	1	4
Orientation autre prestataire	2	1	1	4
Emploi	1	-	1	2
Total	8	2	5	15

À la différence de 2024, cette année les résidents sortent principalement du dispositif RSA suite à la modification de leurs ressources.

Enfin, l'année 2025 a été perturbée par l'absence de référent STI. Ainsi, les réunions n'ont pu avoir lieu et en l'absence de remplacement, l'équipe n'a pas pu trouver d'interlocuteurs.

La gestion administrative du dispositif mobilise un temps conséquent et constitue un volet particulièrement chronophage de l'activité.

L'organisation du travail de l'équipe est régulièrement déstabilisée par les rendez-vous non honorés par certains résidents. Ces absences impliquent l'envoi de courriers de relance et, en dernier recours, des déplacements à domicile afin de maintenir le lien et d'éviter les ruptures de suivi.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la mission est impactée par des événements propres aux résidences ADOMA. Les sollicitations qualifiées « d'urgentes » émanant de résidents non bénéficiaires du RSA, ainsi que la gestion de situations d'urgence médicale, viennent fréquemment s'ajouter à l'activité planifiée.

Ces imprévus nécessitent des ajustements constants dans l'organisation et contribuent à une charge de travail difficilement anticipable.

Nous confirmons trois points de conclusion observés depuis le démarrage de l'action :

- Cette fonction de référent unique RSA nous a permis de toucher un public nouveau.
- Pour certains résidents, le RSA et ses obligations ont créé une dynamique, certes fragile et fluctuante, mais réelle.
- La majorité de notre public reste très éloignée de l'emploi.

3 CONCLUSION ET PERSPECTIVES DE LA MISSION SOCIALE

La mission sociale a pris fin au 31 décembre 2025, marquant l'aboutissement d'un travail d'accompagnement mené auprès des personnes suivies. Au cours des dernières semaines, de nombreuses rencontres ont été organisées afin d'assurer une transmission des informations entre les travailleurs sociaux et les responsables de résidences ADOMA, dans une logique de continuité et de relais.

L'ensemble des dossiers a été restitué aux personnes accompagnées, afin de leur permettre de conserver les éléments utiles à la poursuite de leurs démarches.

Concernant les personnes allocataires du RSA, aucun relais n'a pu être formalisé avec un nouveau référent unique (RU). Des échanges ont été engagés avec le Conseil Départemental afin d'identifier un interlocuteur, sans retour à ce stade. Cette situation a été signalée à plusieurs reprises. La Métropole du Grand Nancy a été informée de ces éléments et restera attentive à l'évolution des situations des personnes concernées.

La clôture de la mission s'est ainsi inscrite dans une démarche de transmission et d'information des partenaires, avec le souci de préserver au mieux la continuité de l'accompagnement des personnes.

